



Changement de foyer pour un enfant mineur

Par **lawson1979**, le **09/10/2017** à **08:41**

bonjourrma fille de 16 ans habitait chez sa mère depuis notre séparation (2001).rnsuite a une décision de justice (2004 je crois) la pension que je devais verser était fixer a 140€.rmon ex compagne est en instance de divorce et a déménagée, ma fille qui est en apprentissage a dit a sa mère qu'elle voulait habiter chez moi, ce qui est le cas depuis le 1er septembre.rnla mère ne veut plus que je verse la pension car l'enfant habite chez moi .rnmes questions sont:rnce mois ci je n'ai pas versé la pension y a t'il une conséquence?rndois-je rattacher l'enfant sur ma fiche d'impôt a partir de septembre 2017 ?rndois-je demander a la CAF le rattachement de ma fille a mon foyer ? (j'ai déjà 2 autres enfants).

Par **cocotte1003**, le **09/10/2017** à **12:43**

Bonjour, pour les allocations, les assurances pas de problème, vous pouvez demander à la rattacher chez vous. Pour la garde et la pension, il faut une autorisation du jar. Le mieux est de signer un accord amiable avec la mère sur les nouvelles modalités et ensuite de saisir le tribunal pour entériner votre accord et ainsi lui donner une valeur juridique, cordialement

Par **lawson1979**, le **09/10/2017** à **14:22**

merci pour votre réponse

Par **lawson1979**, le **09/10/2017** à **17:13**

une autre question le fait de repasser devant le JAF est il payant ?

Par **cocotte1003**, le **09/10/2017** à **19:05**

Bonjour, non, si vous avez un accord amiable en mains, l'avocat n'a pas non plus d'utilité,
cordialement